

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 9 décembre, à 18 h 30, le conseil municipal de la commune de Jourgnac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de monsieur Olivier LERENARD, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 2 décembre 2019.

Anne-Sophie UIJTTEWAAL est élue secrétaire et procède à l'appel des conseillers.

<u>Présents</u>: Olivier LERENARD, Francis THOMASSON, Anne-Sophie UIJTTEWAAL, Alain MAURIN, Marie-Pascale FRUGIER, Daniel GUILLON, Robert DESBORDES, Marie GABRIEL, Pascal GAYOU, Cindy BERNARD, Claire GRAMOND, Stéphane FAROUT, Philippe MONTIER.

Absente représentée : Catherine VALLERY-RADOT (procuration à Philippe MONTIER).

Absent excusé: Aurélien BOULESTIN

APPROBATION PV DU 18 OCTOBRE 2019

Le maire soumet à l'approbation du conseil municipal ce compte-rendu. Il est approuvé à l'unanimité des présents.

BUDGETS:

✓ Décisions modificatives

Le maire explique que suite à l'approbation de la nouvelle estimation des travaux de création d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur, les crédits prévus au budget 2019 pour cette opération sont insuffisants et qu'il y a lieu de prévoir le financement complémentaire en procédant à des modifications du budget principal comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	chapitre et	sommes	chapitre et	sommes
	article		article	
Dépenses imprévues	022/022	22 100,00		
Virement section d'investissement			023/023	22 100,00
TOTAUX		22 100,00		22 100,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES SUPPLEMENTAIRES		RECETTES SUPPLEMENTAIRES			
Libellé	Chapitre Article	Montant	Libellé	Chapitre Article	Montant
Travaux	23/2313	22 100,00 €	Virement section de fonctionnement	021/021	22 100,00 €
TOTAL 22 100,00 €		TOTAL		22 100,00 €	

Le Conseil Municipal approuve les modifications budgétaires indiquées ci-dessus.

✓ <u>Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2020</u> Le maire peut, sur autorisation du conseil municipal et jusqu'à l'adoption du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2020 des dépenses d'investissement aux chapitres 20, 21 et 23 du budget principal pour un montant maximum de 54 015,00 € réparti comme suit :

Budget principal						
Chapitre	Désignation	Budget 2019	25 % Budget 2019	Autorisation dépenses avant BP 2020		
20	Immobilisations incorporelles	9 960,00	2 490,00	2 490,00		
	2031	9 960,00	2 490,00	2 490,00		
21	Immobilisations corporelles	45 500,00	11 375,00	2 000,00		
	2111	0,00	0,00	2 000,00		
	2138	25 000,00	6 250,00	0,00		
	21568	10 000,00	2 500,00	0,00		
	21578	1 000,00	250,00	0,00		
	2183	3 000,00	750,00	0,00		
	2184	6 500,00	1 625,00	0,00		
23	Travaux en cours	160 600,00	40 150,00	49 525,00		
	2313	160 600,00	40 150,00	49 525,00		
	TOTAL			54 015,00		

TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE VIENNE : CONVENTION DE GESTION TRANSITOIRE

Le maire rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, la communauté de communes exercera la compétence assainissement collectif.

Afin de donner le temps nécessaire à la CCVV pour mettre en place une organisation pérenne et afin d'assurer la continuité du service public, une convention peut ainsi être conclue entre la CCVV et ses communes membres aux fins de leur confier, pour son compte, la gestion courante technique des installations d'assainissement.

La convention a pour objet de définir les conditions et les modalités selon lesquelles la CCVV confie la gestion technique à la Commune. Par 13 voix pour et 1 abstention (Daniel GUILLON) le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR GRDF

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le montant de 195 € pour 2019.

TARIF LOCATION CHAISES

Le maire rappelle que la commune a fait l'acquisition de 50 chaises pliantes destinées à la location. Le maire propose de fixer le prix de la location à 5 € les 10 chaises. Il précise que ces chaises devront être uniquement utilisées en intérieur.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents accepte.

TRAVAUX CHAUFFERIE BOIS

Le maire informe que l'avant-projet définitif a été réceptionné en mairie. Celui-ci est légèrement supérieur à l'avant-projet sommaire : 83 050,00€ pour l'APS contre 88 250 € pour l'APD.

RAPPORT 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU

Pascal GAYOU, délégué au syndicat Vienne Briance Gorre présente le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau. Le rapport est consultable en mairie ou à l'adresse suivante : https://www.synd-vbg-eaux.com/rapport-annuel-sur-le-prix-de-leau

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Travaux mur du cimetière : les travaux sont finalisés, le nouveau portail réalisé par l'entreprise SAVOIR FER est mis en place,
- ✓ Repas des ainés : dimanche 15 décembre à 12h. rendez-vous à 9h pour finaliser l'organisation
- ✓ Travaux Burbaud : monsieur Burbaud accepte la proposition qui lui a été faite. Les travaux seront programmés quand le temps et la disponibilité des agents techniques le permettront.
- ✓ Vœux : les vœux auront lieu le jeudi 16 janvier à 18h
- ✓ Agents recenseurs: le maire rappelle que la commune doit procéder au recensement de sa population durant l'année 2020. Il indique que pour se faire deux personnes ont été recrutés: Michèle RIFFAUD et Jérémy CHOQUET,
- ✓ Bornes incendies : les nouvelles bornes sont mises en place. Prévenir le SDI de Nexon de leur implantation.
- ✓ Courrier M. Patier : le maire effectue la lecture de la lettre de M. Patier adressé au maire et à l'ensemble du conseil municipal suite à la réponse de la CCVV et présente son projet de réponse.

La séance est levée à 20 h 30.